



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Tél : 21 31 20 98– Fax : 21 31 20 87  
01 BP ; 8255 COTONOU – Zone Résidentielle  
Zongo



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



**CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT  
DES INFORMATIONS FINANCIÈRES**

# RAPPORT D'ACTIVITES TRIMESTRIEL

## AVRIL A JUIN 2017



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### I- ACTIVITES PRINCIPALES

I-1 LES DECLARATIONS D'OPERATIONS DE SOUPCONS

I-2 TRAITEMENT DES DECLARATIONS DE SOUPCONS

### II- COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES

II-1 COOPERATION INTERNATIONALE

II-2 AUTRES ACTIVITES

### III- DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PROPOSEES

III-1 DIFFICULTES RENCONTREES

III-2 SOLUTIONS PROPOSEES

## CONCLUSION



# INTRODUCTION

La Cellule National de Traitement de l'Information Financière (CENTIF) du Bénin est une Cellule de Renseignement Financier (CRF) de type administratif, doté de l'autonomie financière et d'un pouvoir de décision autonome sur les matières relevant de sa compétence.

Créée par le décret n°2006-752 du 31 décembre 2006, sur la base de la loi uniforme n° 2006-14 du 31 octobre 2006 portant lutte contre le blanchiment des capitaux, elle a vu ses attributions élargies à la lutte contre le financement du terrorisme avec la loi uniforme n° 2012-21 du 27 août 2012.

Elle a pour mission d'une part de recevoir, analyser et traiter les renseignements propres à établir l'origine des transactions ou la nature des opérations faisant l'objet de déclaration de soupçon qui lui parviennent de ses assujettis et d'autre part, de conseiller l'Etat et émettre des avis sur la mise en œuvre de la politique nationale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Trimestriellement et annuellement, la CENTIF a pour obligation d'élaborer et de transmettre au Ministre en charge des finances et à la BCEAO, un rapport détaillé sur ses activités.

Le présent rapport trimestriel qui couvre la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2017, est élaboré en satisfaction à cette exigence légale. Il analyse l'évolution des activités de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au plan national et international à travers un état des lieux à la fin du trimestre sous revue, et s'articule autour des points ci-après :

- activités principales ;
- coopération internationale et autres activités ;
- difficultés rencontrées et solutions préconisées.



# I- ACTIVITES PRINCIPALES

## I-1 DECLARATIONS DE SOUPCONS DE LA PERIODE SOUS REVUE

### I-1-1 Analyse de la répartition des déclarations par assujetti (Annexe 1)

Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2017, la CENTIF a reçu au quarante-vingt-deux (82) déclarations d'opérations suspectes (DOS) pour un montant cumulé de dix-huit milliards deux cents quarante millions trois cents trente-sept mille quatre cents soixante-douze (18 240 337 472 FCFA). (Cf Tableau n°1 en annexe).

L'analyse de la répartition de ces DOS par entité déclarante montre qu'elles proviennent uniquement des Etablissements de Crédit. Les autres entités déclarantes à savoir les Systèmes Financiers Décentralisés, les Compagnies d'assurances, les Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD), les Organisations non gouvernementales, les Régies financières et autres (établissement émetteurs de monnaie électronique) ont maintenu la même tendance à ne pas faire de déclaration d'opérations suspectes à la CENTIF.

Comparé au trimestre précédent, le nombre de DOS qui était de **43** est passé à **82**, marquant ainsi une forte progression (**près de 91%**) ; dans le même temps, le montant total des DOS en cause est passé de **un milliard soixante-deux millions deux cent soixante-dix-huit mille neuf cent sept (1 062 278 907 FCFA)** à un montant total de **dix-huit milliards deux cents quarante millions trois cents trente-sept mille quatre cents soixante-douze (18 240 337 472 FCFA)**, soit une progression vertigineuse de plus de 1617%.

Ces progressions fulgurantes aussi bien du nombre des DOS que du montant total des sommes en cause s'expliquent essentiellement par les actions menées à l'endroit des Etablissements de crédit, en réclamant leurs rapports de mise en œuvre de leur dispositif LBC/FT au titre de l'année 2016 et en sensibilisant les responsables de conformité des banque sur la nécessité d'accroître la vigilance et la surveillance des opérations.

Signalons qu'une mise à jour de la base de données des correspondants de la CENTIF auprès des banques a aussi été faite et une rencontre de d'information, de

formation et de sensibilisation est programmée en vue de poser les d'une meilleure collaboration avec la CENTIF.

En ce qui concerne les autres entités déclarantes qui ne font pas du tout de déclarations d'opérations suspectes, des actions similaires sont en cours, notamment la mise à jour des correspondants ou points focaux de la CENTIF auprès de tous ces assujettis et des rencontres sectorielles d'information, de formation et de sensibilisation aussi bien le dispositif LBC/FT en vigueur que sur leurs obligations légales en matière de lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme.

### **I-1-2 Analyse des déclarations par infraction sous-jacente (Annexe 2)**

La répartition des 82 DOS reçue par infraction sous-jacente montre les signalements portent sur des motifs de Western Union / Money Gram (68), transferts douteux (8) et usage d'espèce en grande quantité (6).

Il ressort de cette répartition que près de 82% des DOS reçues sont relatives à des opérations de Western Union / Money Gram et transferts douteux, opérations assimilables à des cas d'escroquerie. Aucune déclaration ne porte sur les autres infractions sous-jacentes à savoir trafic de drogue, fraude fiscale, cybercriminalité, trafic d'êtres humains, vol et recel, trafic d'or, infraction à la réglementation des changes.

C'est une situation quasi identique à la période précédente et elle devient préoccupante. Une étude est prévue à cet effet pour en poser le diagnostic et proposer des mesures concrètes à mettre en œuvre afin de s'assurer de l'effectivité ou non de l'absence de déclaration d'opérations suspectes liées à ces infractions sous-jacentes, le cas échéant, amener les entités déclarantes à le faire.

## **I-2 TRAITEMENT DES DECLARATIONS DE SOUPCONS**

### **I-2-1 Analyse de l'état de traitement des DOS (Annexe 3)**

En sus des quarante-trois (43) DOS reçues le trimestre précédent, les quatre-vingt-deux (82) DOS sont en attente de traitement du fait de la formation des nouveaux membres.



En effet, l'équipe actuelle est composée que de nouveaux membres et la plus part d'entre eux ont pris fonction au cours du mois de mars 2017. Un programme de formations et de visites en administration comparée a été établi en vue rendre tous les nouveaux membres opérationnels.

Toutefois, de l'analyse du tableau ci-après, le nombre de DOS non traitées se situe à 1133 pour un montant total de ..... (DOS en cours de traitement + DOS en attente de traitement) sur un total de 1199 DOS de montant total de ..... reçues depuis la création de la CENTIF.

Cette situation devient critique surtout avec l'importance des sommes en cause et cela pose non seulement le problème de l'efficacité du dispositif LBC/FT mais aussi celui de la capacité opérationnelle de la CENTIF, notamment ses ressource humaine, matérielle et logicielle.

#### Etat de traitement des DOS reçues depuis la création de la CENTIF

	DOS TRAITEES					DOS en attente de traitement	Total général
	Transmises au Procureur	Classées	En attente de décision	En cours de traitement	Total		
<b>Nombre</b>	37	29	0	273	339	860	1199
<b>Montant</b>							

**Source** : CENTIF Bénin

#### I-2-2 Etat des demandes d'informations (Annexe 4)

Dans le cadre des accords et protocole d'échange d'informations avec d'autres CRF, la CENTIF a au cours de la période sous revue, reçu :

- une (01) demande d'informations de TRACFIN de la France,
- une (01) demande d'informations de l'Agence Nationale des Informations Financières du CONGO
- une (01) demande d'informations de l'Agence Nationale des Informations Financières du GABON
- une (01) demande d'informations des Etats-Unis
- une (01) demande d'information de GIABA

Toutes ces demandes sont en cours de traitements.

De même, la CENTIF a adressé une (01) demande d'information à la CENTIF MALI.

## **II- COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES**

### **II-1 Coopération internationale**

Au cours du trimestre sous revue, la CENTIF a été très active sur le plan de la coopération internationale, en prenant part à plusieurs rencontres ou réunions régionales et internationales. A titre illustratif, on peut citer :

- la participation du 07 au 12 Mai à Monrovia au Libéria, à la 27ème réunion plénière ainsi qu'aux réunions des groupes de travail techniques du GIABA. Au de cette session, le 7è rapport de suivi du Bénin a été adopté par la plénière avec pour recommandation essentielle que le Bénin internalise le projet de loi uniforme sur la LBC/FT pour renforcer son dispositif et se préparer à sa prochaine évaluation mutuelle au titre du second cycle des évaluations. Selon le calendrier arrêté par le Comité interministériel du GIABA, le Bénin subira la deuxième évaluation mutuelle de son dispositif LBC/FT en février 2019, après celle de juin 2009. Par ailleurs, par la même occasion, la délégation béninoise a pris part à la 9ème Assemblée Générale Ordinaire du Réseau des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières de l'UEMOA (RECEN-UEMOA).
- la participation au 2è atelier interrégional relatif à la lutte contre le financement de l'extrémisme violent au Sahel et à la corne de l'Afrique du 15 au 19 mai 2017 à Dar Es Salaam (TANZANIE).
- La participation à un atelier de formation sur la lutte contre le financement du terrorisme à Dakar (Sénégal) du 22 au 25 mai 2017. Cet atelier a été organisé par le Centre d'Analyse des Opérations et de Déclarations Financières du Canada et de la Cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de la France. Les thèmes abordés ont trait à la méthodologie des enquêtes financières, la qualité des déclarations

d'opérations suspectes, les rapports avec les organes d'application de la loi et de sécurité, les correspondants, les assujettis et les échanges entre les cellules de renseignement financier.

- la participation à la 4<sup>e</sup> rencontre internationale du groupe des utilisateurs de goAML à New York (Etats -Unis) du 29 mai au 03 juin 2017. Précisons que l'application goAML est une solution logicielle intégrée, qui a été spécialement développée pour être utilisée par les Cellules de renseignement financier (CRF). C'est l'une des réponses stratégiques de l'UNODC pour lutter contre la criminalité financière, notamment contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. L'application goAML a été développée par le Service de la technologie de l'information de l'UNODC en partenariat avec le Programme mondial de lutte contre le blanchiment de l'argent, financement du terrorisme et les produits du crime (GPML) de l'UNODC.
- la participation à la réunion du cercle des CRF francophones du groupe Egmont à Genève en Suisse du 05 au 10 juin 2017. Cette participation a permis d'accélérer l'adhésion du Bénin au Groupe Egmont en tant que membre à part entière. Dans ce cadre, la CENTIF du Sénégal et le TRACFIN de la France ont accepté de parrainer la candidature de la CENTIF Bénin.
- la participation à la session plénière et aux réunions des groupes de travail du GAFI en Espagne du 16 juin au 25 juin 2017. La délégation béninoise composée du Président et du Secrétaire Général de la CENTIF ont assisté aux travaux des différents groupes de travail et a en particulier, s'est enrichie des évaluations mutuelles de l'Irlande et du Danemark par les experts du GAFI.

## **II-2 Autres activités**

### **II-2-1 Désignation de l'autorité compétente de gel administratif**

L'une des recommandations de la plénière du GIABA lors de sa 27<sup>ème</sup> session sur le 7<sup>ème</sup> de suivi présenté par le Bénin était de mettre en œuvre des mécanismes permettant le gel, la saisie et la confiscation de biens liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme à travers la désignation la désignation d'une autorité compétente de gel des avoirs criminels.





Pour lever cette recommandation, la CENTIF a initié un projet de Décret portant désignation du Ministre des Finances en qualité d'autorité compétente pour le gel de fonds. C'est ainsi que le Conseil des Ministres en sa session du 28 juin 2017, a approuvé et adopté le décret relatif à la désignation de l'autorité compétente en matière de gel administratif.

### **II-2-2 Activités liées à l'Evaluation Nationale des Risques (ENR) de BL/FT**

Comme déjà signalé plus haut, le Bénin sera soumis par le GIABA à une évaluation mutuelle en février 2019.

Les normes du GAFI revues en février 2012 et fondées sur une « approche risques », font obligation à chaque pays de réaliser une évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

En vertu de la recommandation 1 du GAFI, le GIABA a fait de l'Evaluation Nationale des Risques (ENR) de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, une conditionnalité et une contrainte préalable forte à lever avant le début de tout processus d'évaluation mutuelle du dispositif anti-blanchiment et anti-financement du terrorisme pour ses pays membres.

En vue de la réalisation de l'ENR dans le cadre de son évaluation prochaine, le Bénin a sollicité l'assistance technique de la Banque Mondiale qui lui a mis à disposition un outil développé pour l'évaluation des risques de BC/FT. A cet effet, des experts de la Banque Mondiale ont eu une séance de travail au Siège de la CENTIF le 26 juin 2017 avec tous six (06) les groupes de travail sectoriels créés pour conduire le processus d'évaluation des risques de BC/FT au Bénin. Cette rencontre a permis aux différents acteurs de se familiariser avec la méthodologie de l'ENR ainsi que les différents modules de l'outil développé par la Banque Mondiale.

Le processus d'évaluation des risques de BC/FT suit actuellement son cours et devra s'achever à fin décembre par l'adoption d'un plan d'actions découlant des menaces ou vulnérabilités relevées dans le rapport ENR.

### **II-2-3 Acquisition et remise d'équipements aux force de répression criminelle**

Dans le cadre d'un Mémoire d'Entente (MdE) signé avec le GIABA, la CENTIF a bénéficié d'un appui financier qui lui a permis

d'acquérir des équipements clés en vue du renforcement des capacités des autorités nationales de répression criminelle, judiciaires et de poursuite, principaux acteurs et partenaires privilégiés de la LBC/FT.

Le 14 juin 2017, la cérémonie de remise des équipements (matériel informatique et documentation) aux représentants de la police nationale, de la gendarmerie nationale, de la douane et de la justice.

### **II-2-3 Diverses rencontres ou séances de travail**

#### **II-2-3-1 Rencontre avec le Directeur Général de la Police Nationale**

L'évaluation mutuelle est un exercice complexe qui implique la participation de plus acteurs tant du secteur public que du secteur privé. En particulier, la mesure de l'efficacité du dispositif LBC/FT du pays interpelle à plusieurs égards les autorités en charge de la répression criminelle, de poursuite et judiciaires.

Dans le but d'expliquer les enjeux et obtenir l'adhésion de tous les acteurs, une série de rencontres bilatérales ont été planifiées dans l'Agenda du Président de la CENTIF.

C'est dans ce cadre qu'a eu lieu le 14 Juin 2017 à la salle de réunion de la Direction Générale de la Police Nationale, une séance de travail entre les membres de la CENTIF et le Directeur Général de la Police Nationale entouré de ses collaborateurs. Ce dernier a apprécié l'initiative de la CENTIF et a assuré de son assistance et son engagement à aider la CENTIF pour réussite aussi bien de l'ENR que de l'évaluation mutuelle.

D'autres rencontres du genre sont prévues avec la Direction Générale de la Gendarmerie, la Direction Générale de la Douane, le Ministre de la Justice, le Ministre de l'Intérieur, ... etc.

#### **II-2-3-2 Séance de travail avec la Directrice de l'Informatique du**



## **Ministère de l'Economie et des Finances**

La CENTIF est confrontée à plusieurs difficultés informatiques qui la handicapent sérieusement dans la réalisation de sa mission opérationnelle de collecte, d'analyse et de traitement des DOS et d'autres renseignements. En effet, outre les pannes sur les serveurs (de données et de messagerie), il n'y pas d'application dédiée au traitement des DOS ni de logicielle pour l'aide à l'analyse et à l'enquête financières.

C'est pour remédier à ces nombreux problèmes que s'est tenue le 13 Juin 2017 dans la salle de conférence de la CENTIF, une séance de travail avec la Directrice de l'Informatique et du Pré-archivage du MEF.

A l'issu de la réunion, des solutions ont été préconisées aux différents problèmes posés par la CENTIF.

### **III- DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES**

Les difficultés rencontrées par la CENTIF sont de plusieurs ordres et ont pour fondement, le manque de ressources matérielles et financières.

Néanmoins, les autorités gouvernementales, conscientes du rôle important que joue la CENTIF dans la protection du système financier national à travers la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, elles font des efforts pour accompagner la Cellule.

#### **III-1 Difficultés rencontrées**

##### **1- Au plan du fonctionnement et de l'organisation**

- **Système informatique peu fiable** : la CENTIF n'a pas de base de

données de gestion des déclarations et renseignements collectées digne de nom à ce jour ; c'est dans un fichier Excel que sont retracées les DOS reçues et d'où sont extraites les statistiques d'études. Elle n'a pas un site web fonctionnel pour la visibilité de ses actions et pire c'est la messagerie publique (soit yahoo, soit gmail) qui est utilisée par ses membres pour communiquer et échanger des informations entre eux et avec d'autres CRF, toute chose qui limite la confidentialité et qui expose à de grave fuite d'informations sensibles. Cette situation critique est due à un manque moyen financier pour la CENTIF d'un véritable système informatique avec toutes les sécurités requises pour une CRF.

- **Insuffisance du personnel d'appui** : l'effectif total du personnel civil d'appui de la CENTIF est sept (07) au total dont deux (02) Informaticiens, un (01) Analyste, une (01) Secrétaire, un (01) Assistant de Direction, un (01) Chauffeur et un (01) Agent Permanent de l'Etat en détachement (APE), l'Agent Comptable. Alors les ressources font défaut pour satisfaire les revendications de ce personnel dont les conditions salariales n'ont pas connu d'amélioration depuis plus de cinq (05) ans, les membres se plaignent de ne pas disposer de collaborateurs ou d'assistants immédiats pour les appuyer dans l'exécution des missions, sans préjudice à la confidentialité et au secret professionnel.
- **Accumulation des DOS reçues** : sur un nombre total de 1199 DOS d'un montant global de ..... , 1133 DOS d'un montant global de ..... sont encore en stock en attente de traitement à la CENTIF. Cette situation d'accumulation des DOS depuis des années est structurelle et découle en grande partie des difficultés énumérés aux deux premiers points précédents. En effet, sans un outil informatique performant, sans un personnel conséquent et bien formé, la collecte, l'analyse et le traitement des DOS ne peuvent pas être efficaces. A cela il faut ajouter le problème de formation des membres. En particulier, l'équipe actuelle est composée que de nouveaux membres.

## 2- Au plan institutionnel et du cadre légal

- La non adoption de la nouvelle loi LBC/LFT par le parlement béninois.

Rappelons que la décision n°26 du 02/07/2015/CM/UMOA portant adoption du projet de loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) en son article 2 donne un délai de six (06) mois à compter de sa date de signature aux Etats membres de l'UMOA en vue de l'insertion de la loi uniforme dans leur ordre juridique interne.

- La non-adhésion de la CENTIF du Bénin au Groupe Egmont ce qui ne favorise pas les échanges d'informations ni ne permet de bénéficier des nombreuses opportunités en terme de formation et de partenariat.

## **III-2 Solutions préconisées**

La CENTIF Bénin fait rencontre de sérieuses difficultés susceptibles de porter gravement atteinte à ses objectifs et à l'accomplissement de ses missions.

La prise en compte du besoin de formation des nouveaux membres à travers le programme de visites en administration comparée qui est mis en œuvre est le signe de la volonté de la nouvelle équipe de la CENTIF de surmonter ces difficultés et de relever le défi de la redynamisation du dispositif LBC/FT du Bénin.

### **1- Solutions urgentes et immédiates**

- Résolution des problèmes informatiques : accélérer les démarches en cours avec la Direction de l'Informatique du Ministère de l'Economie et des Finances pour apporter des solutions intermédiaires en vue d'assurer une prise en charge rapide du stock des DOS en accumulation et mettre à disposition une messagerie sécurisée ainsi qu'un site internet fonctionnel.
- Recrutement d'au moins un (01) analyste financier. Mais le besoin en ressource du personnel d'appui est bien au-delà et sera précisé à la suite de l'audit organisationnel.

### **2- Solutions à moyen terme**

Les problèmes de la CENTIF sont plutôt d'ordre structurel (système informatique, organisation fonctionnelle, ressources humaines et budget autonome et conséquent). Pour les résoudre à moyen et long terme, la CENTIF



devra se doter d'un plan d'actions comme boussole, qui précisera les actions ou activités principales et prioritaires envisagées et les résultats attendus. Ce plan devra être décliné en programmes trimestriels dont l'exécution devrait être perçue comme un critère de performance de la CENTIF et de façon plus large, de l'amélioration apporté au dispositif national de LBC/LFT par la nouvelle équipe dirigeante.



## CONCLUSION

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme constitue aujourd'hui un défi majeur auquel font face les pays du monde entier dans une dynamique de coordination des actions, mesures et normes internationales dont la mise en œuvre conduit à la mise en place de dispositifs LBC/FT efficaces et interconnectés au niveau mondial. Les pays qui se mettent en marge de cette dynamique sont qualifiés de « pays non-collaboratifs » et courent le risque de se voir exclure du système financier international.

En conséquence, la CENTIF qui est l'acteur principal de mise en place et de contrôle du dispositif LBC/FT du Bénin devra disposer des moyens lui permettant de remplir efficacement ses missions.

Avec la volonté du gouvernement béninois de lutter contre le crime organisé et toutes les autres infractions sous-jacentes du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, le rôle de la CENTIF devient encore plus déterminant. En effet, le Bénin à travers le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) a l'ambition de devenir un pays attractif pour les investisseurs aussi bien nationaux qu'étrangers d'où la nécessité de renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme pour éviter que le pays ne devienne le point de chute des flux financiers illicites ou le nid de la criminalité transfrontalière organisée.

Consciente de sa mission et de son rôle important dans le combat contre la criminalité financière, la CENTIF Bénin entreprend les réformes indispensables à faire d'elle une cellule de renseignement financier crédible et disposant d'un réseau de coopération et d'échange d'informations avec les cellules de renseignement du monde entier.

Ceci passe par l'élaboration de notre plan d'action et de sa mise en œuvre avec le soutien appuyé du gouvernement et des partenaires.



## ANNEXES

Tableau n°1 : Récapitulation du nombre de DOS par entité déclarante au cours du trimestre sous revue

Tableau n°1 : Récapitulation du nombre de DOS par entité déclarante  
du 2<sup>e</sup> trimestre 2017 (30/06/2017)

	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Etablissement de crédit	82	18 240 337 472
Systèmes financiers Décentralisés		
Compagnies d'assurances		
Professions Juridiques indépendantes		
Agents immobiliers		
Organisation non gouvernementales		
Règies financières		
Autres		
<b>TOTAL</b>		18 240 337 472

Tableau n°2 : Récapitulation du nombre de DOS reçues au cours du trimestre par infractions sous-jacentes

	Nombre de DOS	Montant
Transferts douteux	8	189 643 107
Usage d'espece en grande quantité	6	17 756 547 950
Western Union et Money Gram	68	294 146 415
	82	18 240 337 472

Tableau n°3 : Traitement des DOS au cours du trimestre sous revue

	Nombre	Montant (millions de CFA)
<b>DOS classées</b>	0	
<b>DOS en cour de traitement</b>	3	
<b>Rapport transmis au Procureur</b>	0	

Tableau n°4 : Etat des demandes d'information

Zone géographique	Nombre de demandes d'information reçue	Nombre de demandes d'informations transmises
Afrique	2	1



Europe	1	1

